



Avis

Le Gouverneur de Monastir informe les chefs d'entreprises que dans le cadre de l'octroi des autorisations d'activité économique et industrielle doivent consulter le site web suivant :

www.autorisation.gov.tn

et présentent leurs demandes d'une façon électronique et faire le suivi en bas de la page.

Il est à noter que ce site web est la référence officielle de dépôt des dossiers et de contrôle ultérieur suivant les procédures d'octrois de ces autorisations.

Il est à noter aussi que Le Gouvernorat de Monastir ne donnera plus des autorisations comme initialement prévu en envoyant des demandes sur l'adresse e-mail :

autorisationgouvmonas@gmail.com

Les chefs d'entreprises ayant obtenu des autorisations doivent informer l'inspection de travail sur cette adresse mail :

amor.boughammoura@social.gov.tn

Le Gouverneur de Monastir